



ÉTAT DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ ET INCLUSIFS EN AFRIQUE

SIIPS 2023 • ÉTUDE DE CAS

RWANDA : eKASH



RWANDA : eKASH

Histoire



Défi

L'écosystème des paiements du Rwanda était auparavant caractérisé par de faibles niveaux d'interopérabilité au niveau des paiements de détail. Les opérateurs d'argent mobile (« OAM ») et les banques avaient développé des relations bilatérales, d'où une interopérabilité limitée, mais les transferts de détail entre différentes banques n'étaient pas possibles (Banque Nationale du Rwanda, 2018). Les accords bilatéraux n'étaient pas conformes aux normes internationales en matière de systèmes de paiement et insuffisants pour faire face à l'augmentation du trafic numérique. En conséquence, le secteur a été confronté à des risques d'échec et d'inefficacité accrus (Banque Nationale du Rwanda, 2020).



Valeur ajoutée

Étant donné que la moitié de la population adulte n'utilisait pas les paiements numériques, la Banque Nationale du Rwanda (« BNR ») a souhaité tirer parti de l'abandon des espèces au profit des paiements numériques alors observé. Elle a mis sur pied le cadre et la stratégie relatifs au système national de paiement sur 2018-2024 (*National Payment System Framework and Strategy*) — appelés ci-après la « stratégie de paiement » — dans le but de mettre en place une économie « sans espèces » en promouvant les paiements numériques.

La BNR et le secteur des paiements ont l'intention de promouvoir l'interopérabilité entre tous en matière

de paiements de détail, afin de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'expérience des clients (Banque Nationale du Rwanda, 2020). La stratégie de paiement est la pierre angulaire de la modernisation du système de paiement du Rwanda et de la mise en œuvre d'un système de paiement de détail interopérable.

Le lancement d'eKash en 2022 est venu concrétiser cette vision. Fruit de la coopération entre le commutateur national, RSwitch, la BNR et le secteur privé, eKash vise à favoriser une économie « sans espèces » et inclusive, grâce à un système de paiement sûr, robuste, interopérable et efficace qui profitera aux différentes parties prenantes. RSwitch s'attend à ce que le SPI améliore l'expérience des utilisateurs finaux en matière de paiements numériques et réduise l'utilisation des espèces. Le système permettra également au gouvernement de mieux contrôler les flux de transactions et de suivre l'avancée des objectifs d'inclusion financière.



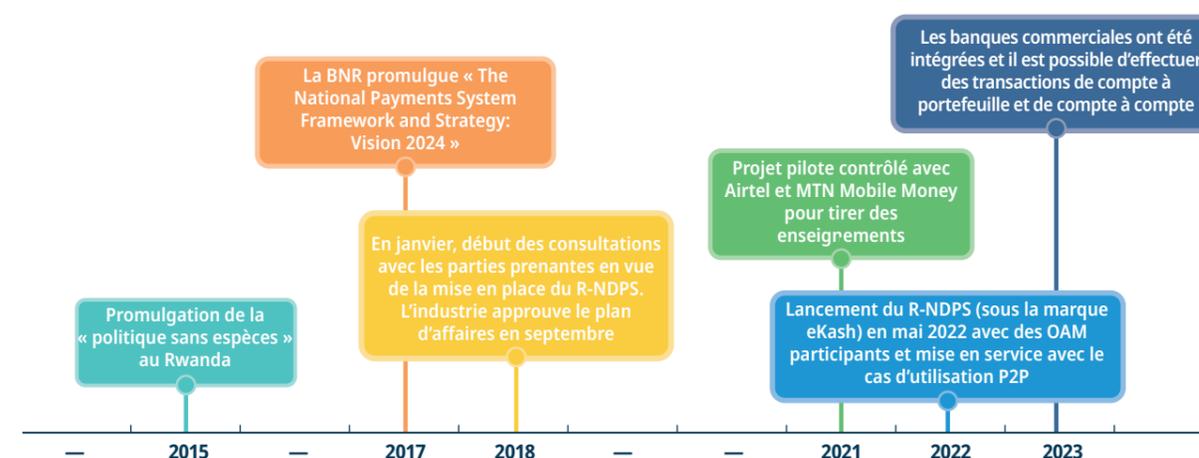
Frise chronologique du SPI

La création d'une politique nationale de paiement est essentielle à la constitution d'un environnement de paiement interopérable. La BNR et le gouvernement rwandais étaient motivés à mettre sur pied une stratégie de paiement à même de servir une économie « sans espèces » efficace centrée sur des systèmes de paiement robustes, modernes et inclusifs. L'un des aspects essentiels de la stratégie de la BNR consistait à parvenir à l'interopérabilité entre les fournisseurs de services de paiement (« FSP »), ce qui n'était pas le cas dans le cadre des systèmes bilatéraux existants. Cette stratégie visait également à garantir l'inclusion financière de la population, en renforçant le contrôle de l'accès aux fonds numériques et de leur utilisation.

L'aval du secteur lors de l'élaboration de la politique nationale et du plan d'affaires qui en a découlé s'est révélé précieux pour l'adhésion des parties prenantes. En 2018, la BNR, en consultation avec Access to Finance Rwanda (« AFR »), a initié la conception du système national de paiement numérique du Rwanda (« SNP NR »), sur la base d'une analyse de l'environnement des paiements au Rwanda. Diverses parties prenantes du secteur des paiements rwandais ont présenté leurs opinions pendant trois mois. Après quoi, la BNR a organisé un atelier de conception à l'échelle du secteur, afin de parvenir à un consensus sur les principales caractéristiques de conception du SNP NR. Vers la fin de l'année 2018, les parties prenantes du secteur ont approuvé la conception et le plan d'affaires (Banque Nationale du Rwanda, 2020).

La pandémie de COVID-19 a retardé la mise en œuvre du SNP NR. Toutefois, elle a également servi de catalyseur à une transition plus générale des paiements en espèces vers les paiements numériques. Ancienne initiative gouvernementale devenant une marque orientée vers les consommateurs, le SNP NR a changé de nom et a été baptisé « eKash ». En 2021, les opérateurs d'eKash ont déployé un projet pilote contrôlé avec deux opérateurs d'argent mobile : Airtel Mobile Commerce et Mobile Money Rwanda Limited. Ce projet a permis de tester la sécurité et la fiabilité de l'infrastructure du système, qui ont été renforcées en amont du lancement d'eKash. Le système a été mis en service en mai 2022, prenant en charge les paiements P2P avec le concours d'opérateurs d'argent mobile. En 2023, les banques commerciales ont achevé les tests d'intégration du système et ont été intégrées au système. eKash est alors devenu un SPI multisectoriel interopérable entre tous. Les opérateurs du système vont étudier les possibilités d'intégration avec les commutateurs régionaux, tels que le système de paiement du COMESA en cours de développement, dès lors qu'eKash aura atteint son objectif : servir la population rwandaise de manière efficace et inclusive.

ILLUSTRATION H.1 | Frise chronologique d'eKash

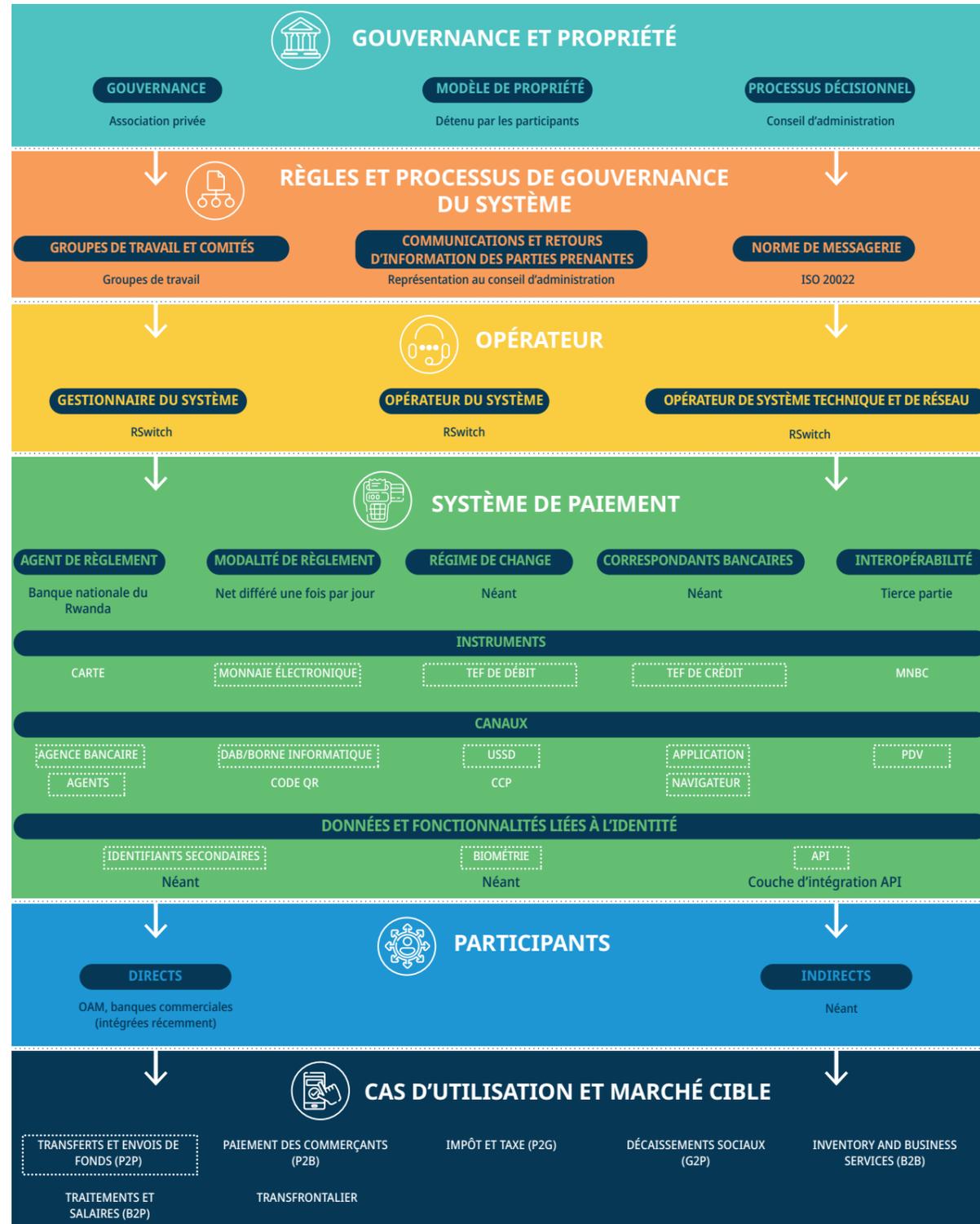


Source : Banque Nationale du Rwanda, 2023

Gouvernance et opérations

» Aperçu du système de paiement

ILLUSTRATION H.2 | Aperçu du modèle d'eKash

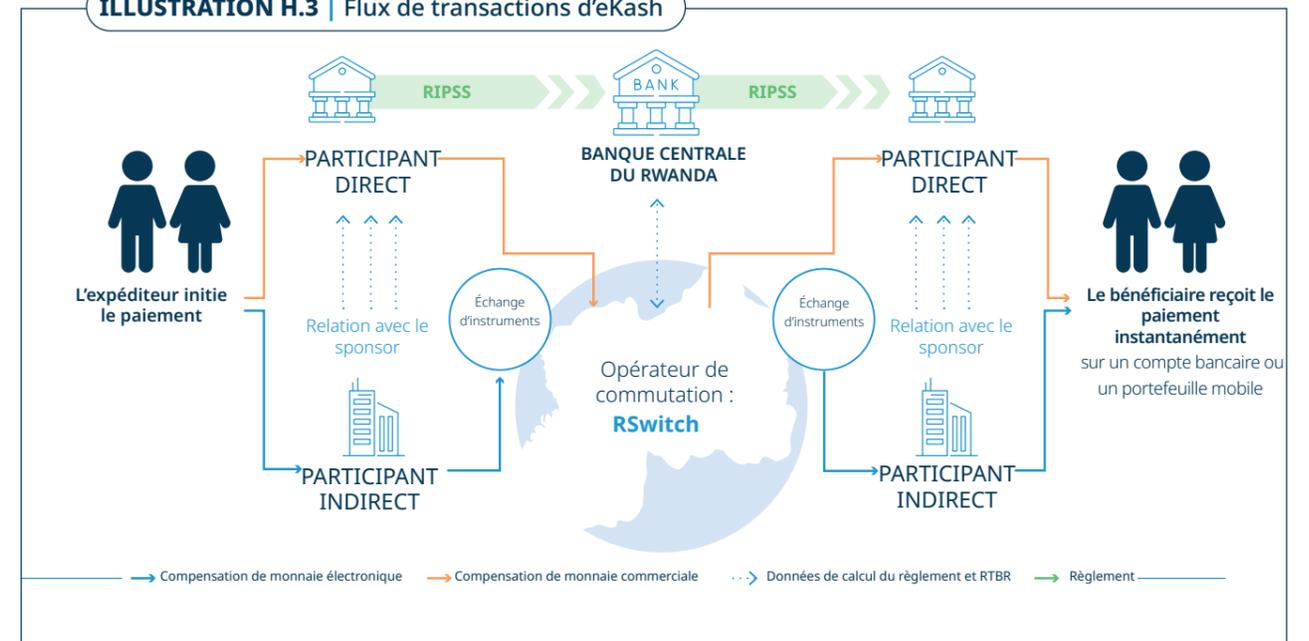


eKash a été conçu pour assurer l'interopérabilité entre tous au sein de l'écosystème des paiements numériques. Ce système est accessible à tout fournisseur de services financiers agréé, qu'il s'agisse d'une banque ou d'une institution non bancaire (en d'autres termes, eKash est un SPI multisectoriel). Le commutateur national est géré par une société indépendante et privée : RSwitch. Cette dernière génère et envoie les fichiers de compensation à la BNR, qui se charge du dénouement des transactions entre les participants disposant de comptes de règlement en son sein. RSwitch s'occupe de la conversion des transactions entre instruments monétaires commerciaux (transferts de fonds électroniques [« TEF »] de crédit/débit) et instruments de monnaie électronique.

Les fournisseurs qui se connectent directement à l'opérateur du système comptent parmi les participants directs. Seules les banques commerciales participantes ont accès au système intégré de traitement des paiements du Rwanda (RIPPS), RBTR (Karuhanga, 2022). Chaque banque commerciale participante possède des comptes préalimentés à la BNR, que cette dernière surveille de près. Elle avertit les

participants directs lorsque des fonds supplémentaires doivent y être versés. Les participants indirects, à savoir les IMF, toutes les sociétés de télécommunications émettant de la monnaie électronique, les sociétés coopératives d'épargne et de crédit et les autres FSP non bancaires, doivent dénouer les transactions par l'intermédiaire de banques sponsors, auprès desquelles ils doivent détenir des comptes préalimentés. Les opérations de compensation sont effectuées par le biais du commutateur national, avec enregistrement direct sur les comptes. eKash calcule le montant de règlement net et transmet les informations nécessaires afin que les positions soient réglées via le système RIPPS. Le système RIPSS dénoue les transactions une fois par jour, à 10 heures. Toutefois, ce processus peut avoir lieu plus d'une fois si cela est jugé nécessaire. eKash compte d'autres parties prenantes, à savoir les acteurs agréés par la BNR à fournir des services de superposition, comme les fintechs, les agences gouvernementales (par exemple, la plateforme en ligne IremboGov), les agrégateurs et les fournisseurs de services en matière de commerce électronique. Ces parties prenantes peuvent se connecter via une couche d'API (Banque Nationale du Rwanda, 2020).

ILLUSTRATION H.3 | Flux de transactions d'eKash





Gouvernance

eKash a adopté une structure de gouvernance démocratique et inclusive, afin de donner la parole à l'ensemble du secteur des paiements. eKash est un système détenu par les participants, qui suit un modèle de gouvernance d'association privée. Toutes les institutions financières (banques, IMF, fintechs) sont membres de cette association. RSwitch est l'opérateur du système et soutient le système appartenant aux participants en jouant un rôle de gouvernance. Gestionnaire du système, RSwitch est une société privée dotée d'une structure d'actionariat. Les investissements réalisés dans RSwitch dans le sillage de la COVID-19 ont entraîné des remaniements dans son conseil d'administration. Il compte à présent des membres de la société civile, de l'association bancaire, des OAM et des fintechs (*New Times Rwanda*, juin 2023). Le conseil d'administration constitue l'organe de gouvernance. La distinction entre le système et l'opérateur est limitée, en raison de la représentativité du conseil d'administration. La BNR a un statut d'observateur, sans droit de vote au conseil d'administration. Tous les autres membres du conseil d'administration ont les mêmes droits de vote et élisent collectivement les nouveaux membres. Les acteurs ayant droit de vote sont les suivants : représentants des banques commerciales et des IMF, représentants des fintechs et un représentant du gouvernement. La représentation des participants au conseil d'administration garantit que la voix du secteur puisse s'exprimer dans la gouvernance.

Même si eKash est une entreprise privée, le gouvernement rwandais joue un rôle important dans sa structure de gouvernance, par l'intermédiaire d'agences comme le ministère des Finances et le ministère des TIC, ainsi que par

le biais des activités de contrôle de la BNR. Des groupes de travail gèrent les opérations, les questions juridiques et de conformité, la technologie et les produits et services. Les membres de ces groupes sont des participants au système. Ils sont nommés par leurs entreprises respectives. Les participants reçoivent le procès-verbal de la réunion, afin de pouvoir y apporter leurs commentaires. Une réunion de validation est par la suite convoquée, pour confirmer les décisions avec l'ensemble des membres. Toute décision prise par un groupe de travail l'est, de préférence, par consensus. Ce n'est que dans de rares cas, lorsque l'atteinte d'un consensus n'est pas possible et que la question est urgente, que le comité s'en remet à une décision majoritaire. Par exemple, les participants ont été mis à contribution pour établir les principes et les critères en matière de tarification figurant dans les règles du système eKash.



Fonctionnalité

Le système prend en charge plusieurs canaux et les instruments des banques commerciales et de monnaie électronique (RSwitch, n.d.). eKash suit une approche indépendante en termes de canaux, en ce sens qu'il prend en charge n'importe quel canal approuvé par un FSP participant. Dans leur menu de paiements, les FSP participants incluent eKash en tant qu'option destinée aux consommateurs. Le système prend en charge divers instruments, à savoir : la carte, le TEF de débit, le TEF de crédit et la monnaie électronique. Les canaux de paiement comprennent les distributeurs automatiques, les terminaux de points de vente, les USSD et les applications mobiles (Banque nationale du Rwanda, 2020). Des discussions autour du rôle de la MNBC dans le système sont en cours, mais rien n'est encore finalisé.



Normes techniques et cas d'utilisation

RSwitch a souscrit à une approche progressive de déploiement des cas d'utilisation. À l'heure actuelle, eKash prend uniquement en charge les paiements P2P. Toutefois, il est possible d'effectuer des paiements P2B aux MPME, par l'intermédiaire des comptes personnels des propriétaires d'entreprise. RSwitch prévoit de mettre en œuvre les cas d'utilisation restants, dans l'ordre suivant : paiements marchands (P2B), décaissements de masse (B2P), décaissements sociaux (G2P) et paiements des stocks des entreprises (B2B) (Banque nationale du Rwanda, 2020).

Le système utilise la norme de messagerie ISO 20022 comme format de message natif pour l'intégration. Selon RSwitch, cela devrait mieux préparer le système à une intégration future avec les systèmes de paiement régionaux et internationaux. RSwitch propose également une intégration par le biais d'une API, pour permettre l'intégration des banques et des FSP utilisant des systèmes suivant d'autres normes de messagerie. Cette couche permet aux acteurs non traditionnels, à l'instar des fintechs et des agrégateurs, de participer en toute sécurité au système et d'apporter de nouveaux services aux consommateurs (Banque nationale du Rwanda, 2020). Si les paiements P2B sont intégrés via les canaux existants, le secteur se réunira à nouveau pour décider de l'introduction d'un code QR à l'échelle du système.



Modèle économique

AFR a financé les coûts initiaux, en particulier ceux liés à la création du plan d'action relatif au SNPNR et des règles du système. RSwitch et l'industrie ont pris

en charge le reste des coûts de démarrage. L'association a choisi de recouvrer ces coûts initiaux, afin d'éviter de faire peser une charge excessive sur les utilisateurs finaux. Le système eKash est donc un système à but lucratif, dont l'objectif est de permettre de recouvrer les coûts en encourageant l'efficacité et l'innovation. Le système facture aux participants des frais de commutation, qui s'élèvent à 0,3 % du montant de la transaction, à concurrence de 0,38 dollar américain (420 francs rwandais) maximum. Des dispositions ont été mises en place pour assurer un rendement nominal à ses investisseurs. Les participants s'acquittent également d'un droit d'intégration unique de 893 dollars américains (1 000 000 francs rwandais). La conception d'eKash en fait un système abordable pour tous les participants, une caractéristique dont les utilisateurs finaux devraient également bénéficier.



Règles du système

eKash est un système multisectoriel et intègre donc les mêmes règles pour la monnaie électronique que pour l'échange de monnaie commerciale. Les règles du système établissent les obligations prudentielles, la sécurité, la délimitation des responsabilités et les modalités de règlement (c'est-à-dire les processus de règlement direct ou indirect). Elles stipulent en outre que toute organisation agréée par la BNR peut devenir un participant et être directement connectée au commutateur ; seuls les membres de la chambre de compensation peuvent bénéficier du règlement direct par l'intermédiaire du système RIPPS. Les organisations qui ne participent pas à la chambre de compensation doivent avoir un agent de règlement. Le module de résolution des litiges peut rapprocher le statut

la compensation et le règlement des fonds, mais pas au stade de la comptabilisation de la transaction dans les grands livres ou systèmes auxiliaires du FSP. En cas de litige entre participants, les parties concernées doivent tenter de le régler bilatéralement, entre elles. Dans les cas où les parties ne parviennent pas à un règlement, les règles du système prévoient des accords de niveau de service (pour *Service Level Agreements*, « SLA ») concernant le délai dans lequel les parties doivent régler un litige. En l'absence de règlement, la gestion automatisée des SLA déclenche l'étape suivante. En outre, les règles du système intègrent un cadre de protection des données et un cadre de gestion des risques associé (Banque nationale du Rwanda, 2020).



Volumes et valeurs

Entre le lancement de eKash en mai 2022 et le mois de décembre de la même année, eKash a traité 1,1 million de transactions, pour un montant total de 5,7 millions de dollars américains (6,4 milliards de francs rwandais). Le montant moyen des transactions a fluctué de 4,00 dollars américains (4 500 francs rwandais) en juin 2022 à 5,14 dollars américains (5 750 francs rwandais) en septembre 2022 et 3,57 dollars américains (4 000 francs rwandais) en décembre 2022 (Banque nationale du Rwanda, 2023). Il n'est pas possible de prédire le montant moyen des transactions futures ou les taux d'adoption à ce stade précoce.



Réglementation

La législation et la réglementation des paiements sont motivées par la politique « Vision 2050 » du gouvernement rwandais, qui vise à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2035 et le statut de pays à revenu élevé à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, il faudra disposer d'un secteur financier solide et inclusif, et notamment d'un système de paiement sûr, fiable et efficace. La Stratégie du Rwanda relative au système de paiement national sur 2018 -2024 (la « stratégie relative au système de paiement ») guide le gouvernement du Rwanda et les parties prenantes du système de paiement vers le développement d'une économie « sans espèces » et la garantie que les services financiers desservent toute la population.

Depuis son lancement, des lois portant spécifiquement sur les systèmes de paiement ont été introduites en vue de créer un environnement favorable. Cette législation constitue le cadre opérationnel de eKash. Les lois et règlements définissent la structure et le fonctionnement du système de paiement, les FSP, les opérateurs, les instruments, la protection des consommateurs et la gouvernance globale. Le mandat de supervision et de régulation des systèmes de paiement et des systèmes bancaires de la BNR découle de la loi n° 061/2021 du 14/10/2021 régissant le système de paiement (Law No 061/2021 of 14/10/2021 *Governing the Payment system*) et du règlement n° 06/2010 du 27/12/2010 de la Banque nationale du Rwanda relatif à la surveillance des systèmes de paiement et aux activités des prestataires de services de paiement (Regulation N°06/2010 of 27/12/2010 of the National Bank of Rwanda relating to the Oversight of Payment Systems and the Activities of Payment Service Providers) (Banque nationale du Rwanda, 2023, 2010a et 2010b). Ces lois couvrent la réglementation et la surveillance des activités liées aux paiements, y compris l'octroi d'agrèments dans le cadre de projets pilotes supervisés à des fins d'innovation. Parmi les autres lois et règlements pertinents figurent la loi n° 75/2019 du 29/01/2020 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération des armes de destruction massive (*Law on AML/CFT-2020*), qui établit les procédures en matière de vigilance à l'égard de la clientèle (« CDD »), et la loi n° 017/2021 du 03/03/2021 relative à la protection du consommateur de service financier (*Financial Service Consumer Protection Law*).



Enseignements en matière d'inclusivité

Selon l'échelle d'inclusivité des SPI définie au Chapitre 2, eKash n'est pas encore classé à cet égard, notamment du fait que, bien qu'il donne accès au canal le plus utilisé au Rwanda (l'argent mobile), il ne prend pas encore en charge les paiements P2B. eKash est toutefois en train d'ajouter la fonctionnalité P2B. En outre, des plans explicites décrits dans le plan d'action en matière d'interopérabilité indiquent la voie à suivre pour que le SPI prenne en charge toute l'étendue des cas d'utilisation. Le fait de disposer de plans explicites pour intégrer les cas d'utilisation sensibilise les participants au programme de déploiement et garantit l'adhésion.

Les participants prennent part au processus décisionnel sur un pied d'égalité et la BNR joue un rôle de gouvernance clairement établi dans le système. Pourtant, le système souscrit à un modèle à but lucratif visant à un recouvrement efficace des coûts. Aucune distinction claire n'est faite entre le système et l'actionnariat, la gouvernance et les modèles tarifaires à but lucratif de l'opérateur. En d'autres termes, il n'est pas comparable à un modèle bénéficiaire. Il est difficile d'assurer l'égalité des chances en matière de propriété en l'absence de séparation entre l'opérateur et le système.

En ce qui concerne l'inclusivité, eKash est le seul SPI en Afrique à publier les règles de son système. Ce système sert d'exemple à d'autres pour améliorer la transparence et permettre aux participants d'évaluer les dispositions du système.

La Stratégie du Rwanda relative au système de paiement national est également axée sur la transition vers une société « sans espèces ». Les principes de cette politique se sont répandus dans l'ensemble du secteur des paiements, ce qui a permis l'émergence de participants potentiels qui s'investissent dans la promotion d'un système de paiement moderne et numérique afin de concrétiser

la vision du gouvernement. Un plus grand nombre de participants finiront par utiliser eKash, et ce SPI deviendra donc plus inclusif.

Le plan d'action et les règles du système, qui s'appuient sur des échanges étendus avec le secteur et les parties prenantes, garantissent l'adhésion des acteurs du secteur. La création et la mise en œuvre de eKash ont fait l'objet de vastes consultations entre l'industrie et la BNR. Cela a permis de clarifier les intentions du système, de répondre aux préoccupations en matière de concurrence et d'expliquer les avantages que les participants retireraient de sa mise en œuvre.

Le fait de confier la conceptualisation à une tierce partie a en outre abouti à la mise en place heureuse du SPI. AFR a joué un rôle essentiel dans l'élaboration du plan d'action concernant eKash et a mené un processus de consultation ouvert entre l'industrie et la BNR. AFR et la BNR ont été chargées de rédiger le plan d'action du Rwanda en matière d'interopérabilité, qui a jeté les bases de la mise en œuvre de eKash. Au cours de l'élaboration du plan d'action, l'industrie a été invitée à plusieurs reprises à faire part de ses commentaires et à approuver les projets de textes. Le rôle d'AFR dans l'élaboration du plan d'action témoigne de l'efficacité des tiers indépendants dans les consultations relatives à la conception d'un SPI.

Un modèle de gouvernance à plusieurs niveaux, avec des contributions de l'industrie sous différents angles, garantit que la voix des participants est entendue. En outre, eKash dispose d'une structure de gouvernance transparente : direction exécutive, groupes de travail et forums pour la contribution de l'industrie. Ces différents niveaux de gouvernance offrent des moyens d'expression et de représentation à l'organisme de réglementation et à l'industrie.

AfricaNenda

13th Floor, Delta Corner Tower 2
Chiromo Road, Westlands
PO Box 13796-00800
Nairobi, Kenya

 <http://www.africanenda.org/fr/>

 info@africanenda.org

  [@africanenda](#)

Novembre 2023

© 2023 - Tous droits réservés - AfricaNenda

